

Bilan

Letzte Aktualisierung : 17 November 2025

En résumé : Les capitaux nécessaires à l'exploitation wallonne moyenne s'élèvent en 2024 à 1 907 814 €. Un peu plus de la moitié de ces capitaux provient de bailleurs. Les capitaux engagés par l'exploitant ne cessent de croître en valeur, à un rythme moyen de l'ordre de 4,18 % par an sur la dernière décennie, pour atteindre en 2024 un peu plus de 898 530 €. Cette augmentation n'est pas liée à un endettement plus important.

Capitaux

-

Actif

-

Passif

-

Dettes

Au sein de l'exploitation

- Capital d'exploitation

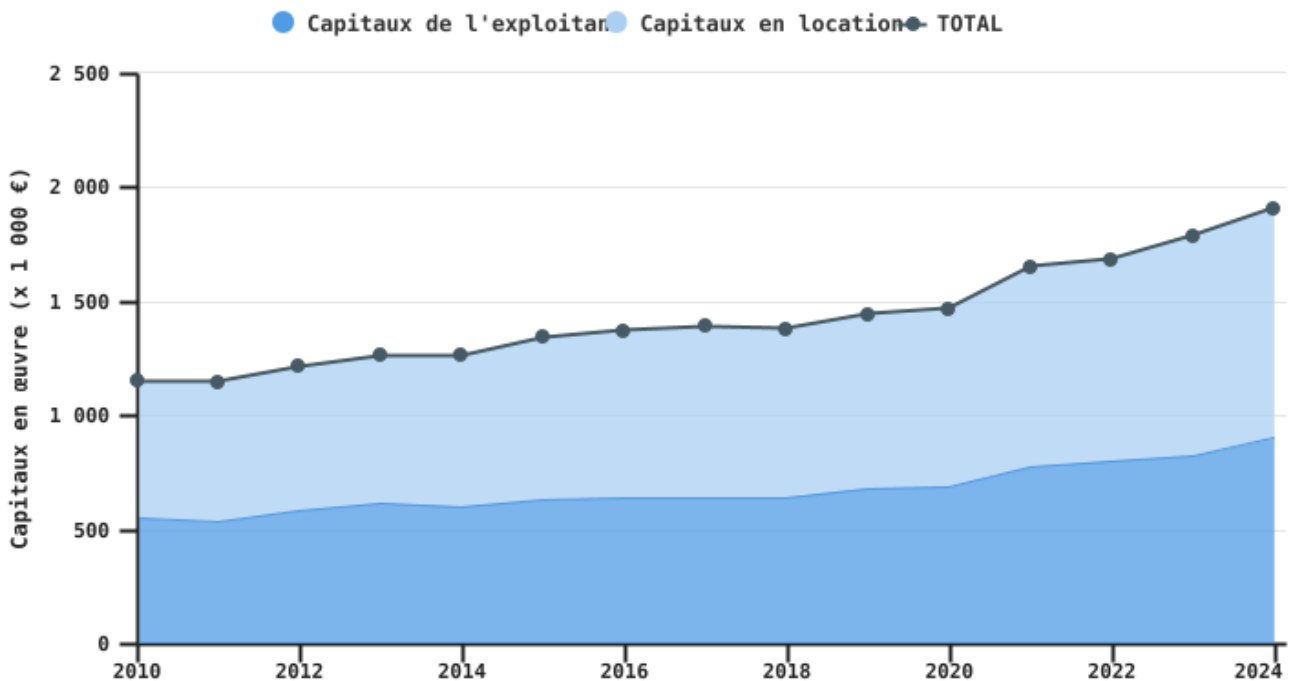
Le capital de l'exploitation est constitué de l'ensemble des facteurs de productions à l'exception de la main-d'œuvre nécessaire à la réalisation de l'objet social. Ce capital mis en œuvre dans une exploitation agricole atteint 1 907 814 € en Wallonie en 2024 et provient pour :

- **53 % de bailleurs** qui le mettent à la disposition de l'exploitation via une contribution ;
- **47 % de l'exploitant** qu'il finance via ses fonds propres (famille) ou en ayant recours à l'emprunt.

Les parts respectives des bailleurs et de l'exploitant évoluent relativement peu dans le temps. En ce qui concerne les bailleurs, leur contribution consiste essentiellement en la mise à disposition des terres et des bâtiments, en échange d'une contrepartie.

La hausse continue des capitaux utilisés par l'exploitation s'explique d'une part, par l'augmentation de taille de l'exploitation, la valeur croissante des terres et l'inflation liée au contexte géopolitique.

Evolution des capitaux mis en œuvre par l'exploitation wallonne



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

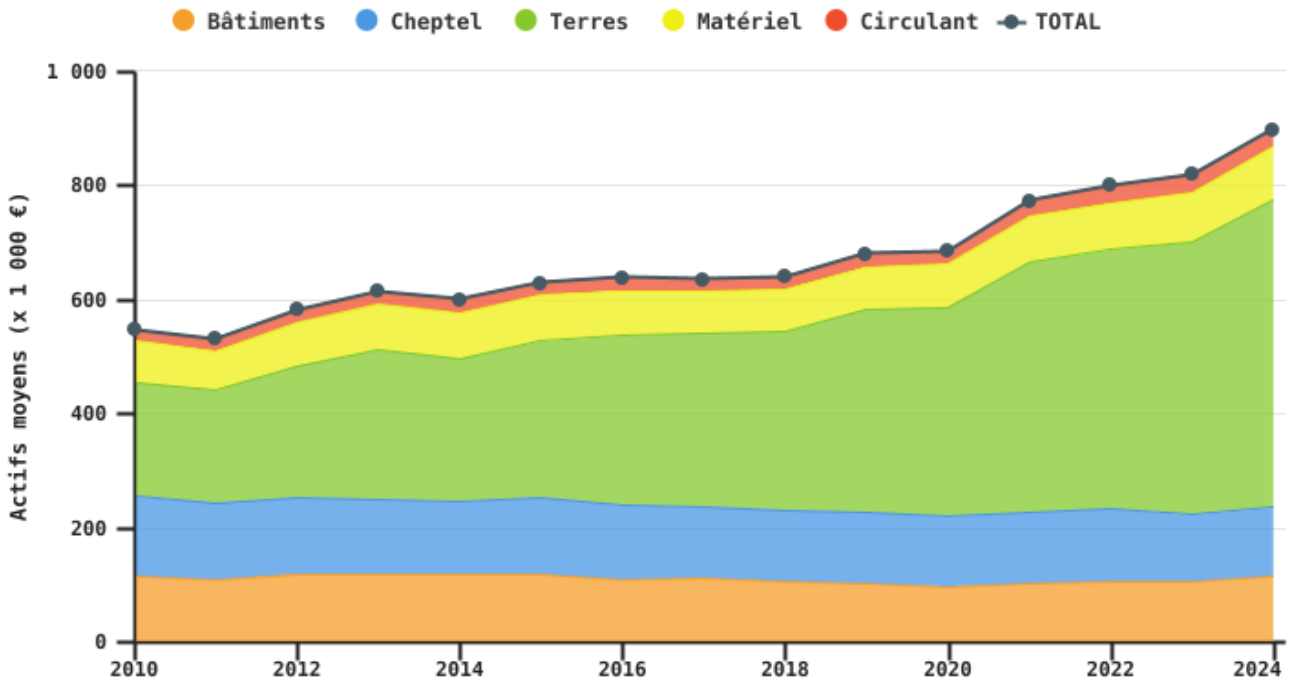
- Actif

En 2024, le total de l'**actif moyen** de l'exploitation wallonne atteint **899 530 €**.

Avec 540 519 €, les **terres** représentent près de **60 %** de ce dernier. A titre de comparaison, en 2009, les terres représentaient moins de 34 % de l'actif engagé par l'exploitant. Cette **hausse** de la part des terres dans l'actif est liée essentiellement à la hausse continue de la valeur d'un hectare de terrain.

Les autres composants de l'actif immobilisé que sont les bâtiments, le matériel, le cheptel évoluent très peu. Les améliorations foncières sont intégrées dans la composante terre de l'actif alors que les droits et quotas ont été ajoutés à la composante « bâtiments » de l'actif.

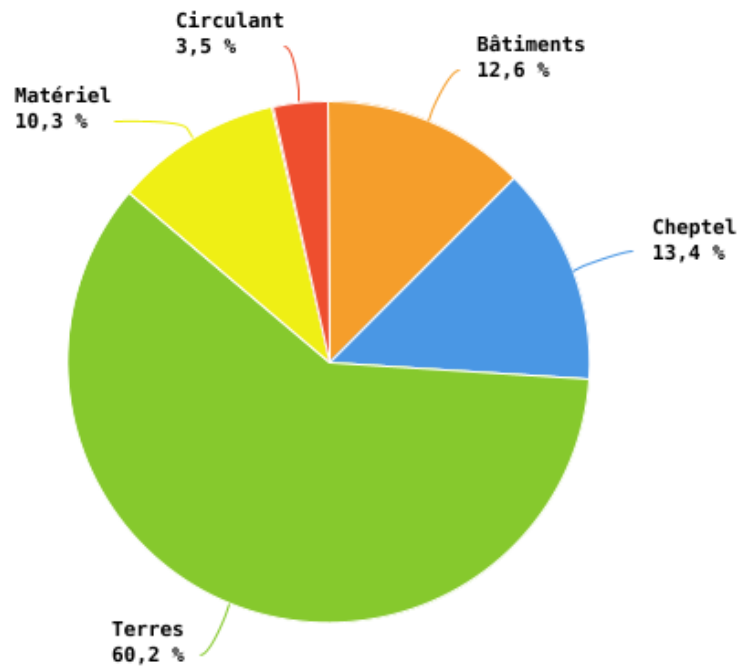
Evolution de l'actif moyen de l'exploitation wallonne



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

Répartition de l'actif moyen de l'exploitation wallonne en 2024



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

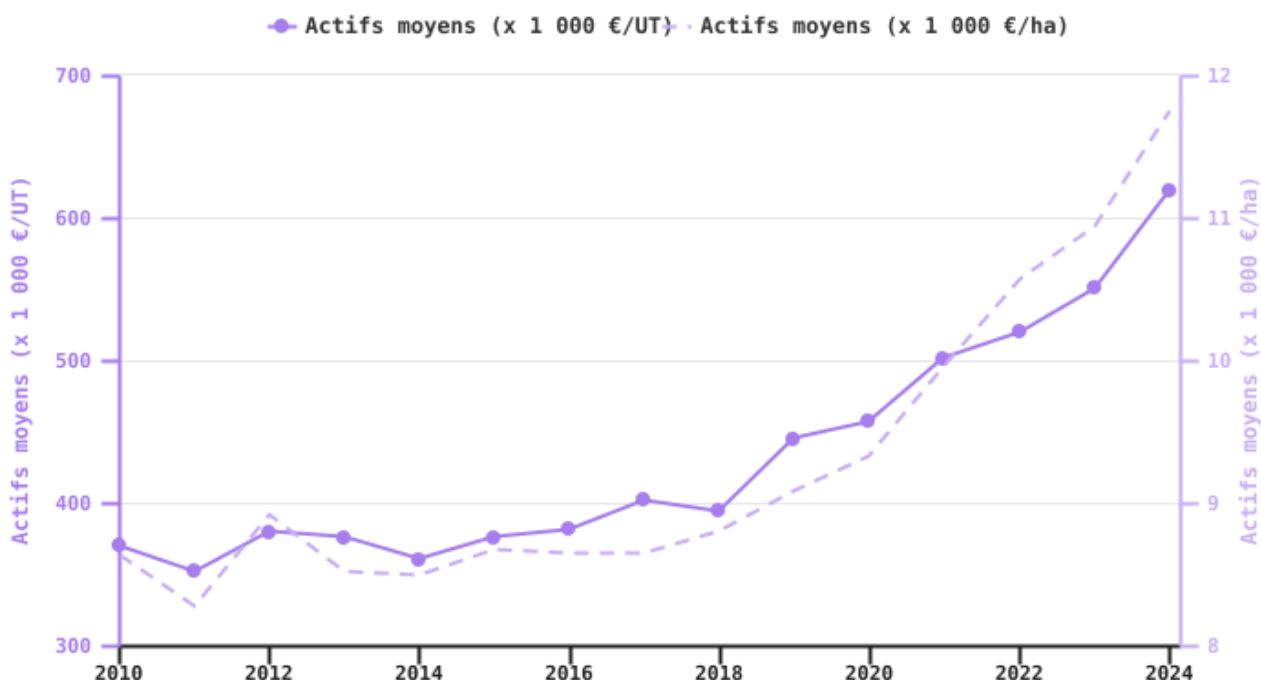
En moyenne, l'actif par unité de travail s'élève à 619 674 €, tandis qu'il atteint 11 756 € par hectare de surface agricole utilisée (SAU).

Sur les dix dernières années :

- La croissance annuelle moyenne de l'actif est de 5,6 % par unité de travail ;
- Elle est de 3,3 % par hectare de SAU.

Ces chiffres traduisent une augmentation progressive de la valeur des biens mobilisés par l'exploitant, qui doit non seulement investir davantage, mais aussi engager un volume croissant de ressources pour maintenir ou développer son activité.

Evolution de l'actif moyen de l'exploitation wallonne par UT ou par unité de SAU



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

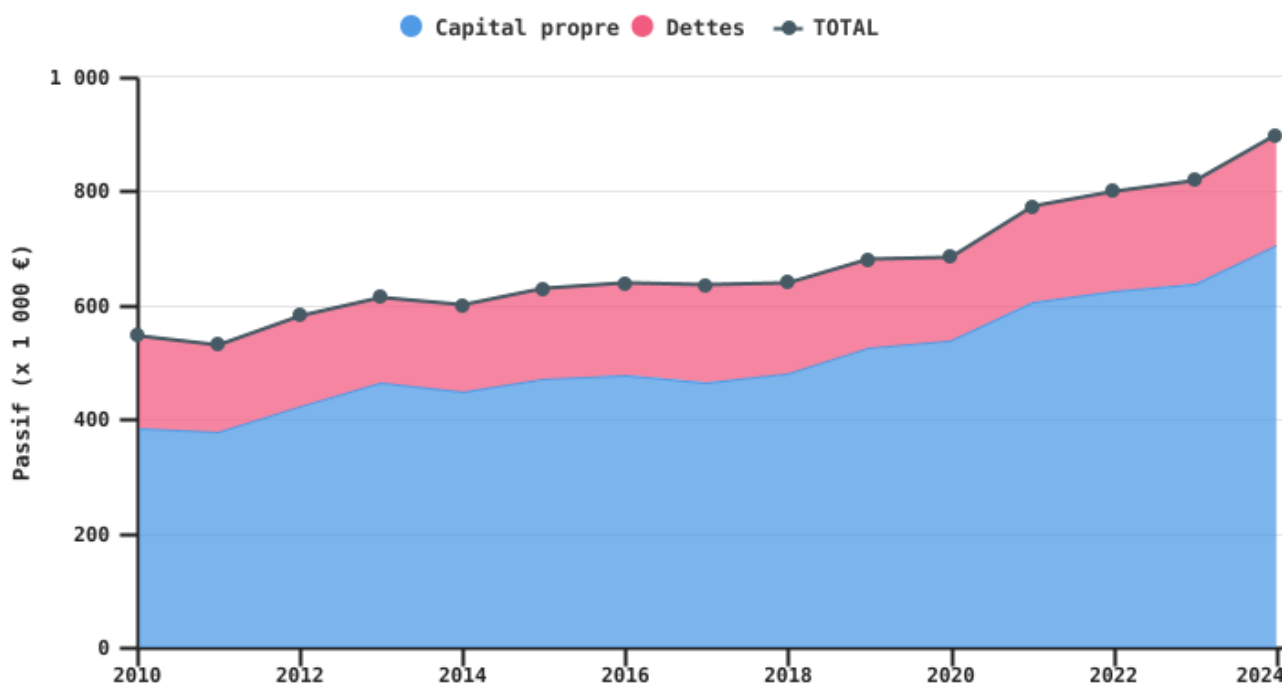
- Passif

En 2024, le montant de la **dette** de l'exploitation wallonne est d'environ **196 412 €**. Cette valeur est **20 % plus élevée** à la moyenne des dix années précédentes (164 000 €).

La hausse du passif provient toutefois principalement des capitaux propres qui en représentent actuellement 78 %. La **solvabilité** de l'exploitation wallonne s'est ainsi **améliorée** par rapport au début des années 2010, ou inversement, son taux d'endettement s'est réduit. La variabilité entre

exploitations est importante, ainsi un jeune exploitant aura souvent moins de capitaux propres, plus de dettes et devra recourir plus souvent à la location de terre, voir des bâtiments que l'exploitant moyen wallon.

Evolution du passif de l'exploitation wallonne



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

Au sein des OTE

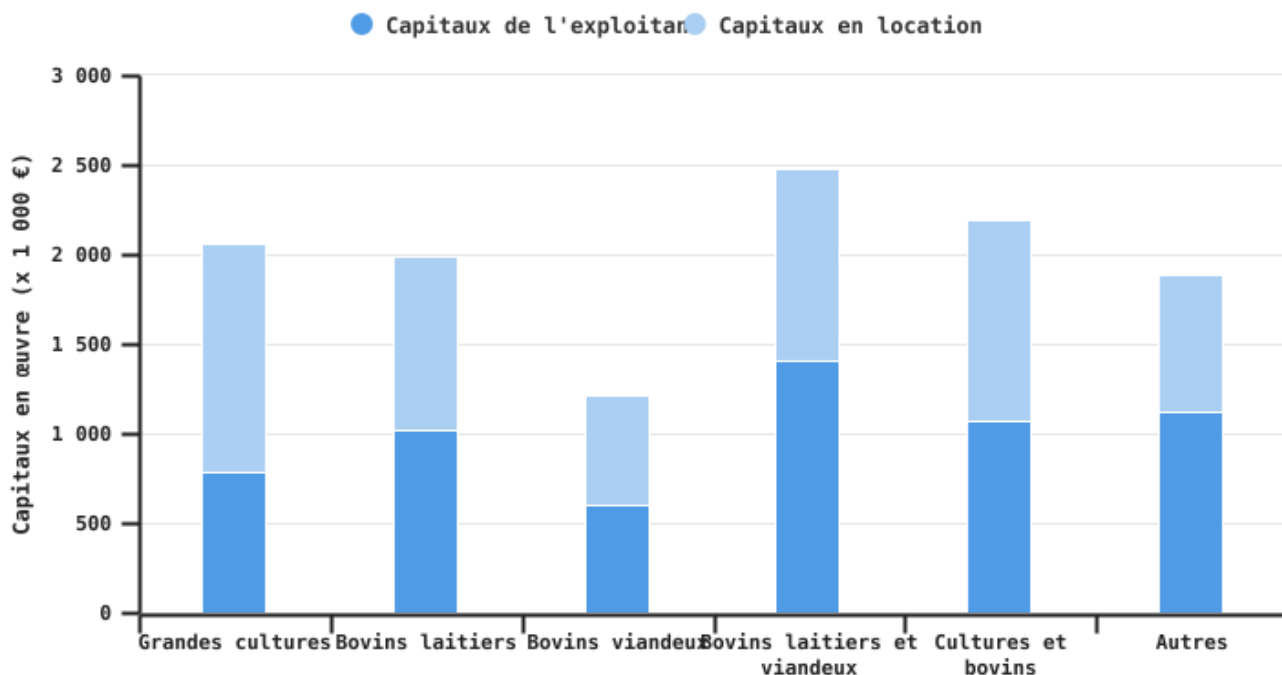
- Capital d'exploitation

De **grandes différences s'observent selon l'orientation technico-économique [OTE]** des exploitations au niveau du capital total :

Les exploitations combinant **cultures et bovins** ou combinant **bovins laitiers et viandeux** mettent en œuvre un capital de plus de **2 483 000 €**, alors qu'une exploitation spécialisée en **bovins viandeux** utilisera un capital de **1 218 000 €**. Bien souvent, plus le capital est élevé, plus la part des bailleurs est importante.

La part des capitaux de l'exploitant est la **plus faible** pour les exploitations spécialisées en **grandes cultures**. Contrairement aux exploitations avec de l'élevage, le cheptel et les bâtiments d'élevage, deux éléments généralement en propriété, ne figurent pratiquement pas dans leur bilan. En revanche, les exploitations spécialisées en grandes cultures sont souvent situées dans les régions où la valeur de la terre est plus élevée, or les terres représentent une grosse partie du capital des bailleurs.

Répartition des capitaux de l'exploitation wallonne selon l'OTE en 2024



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

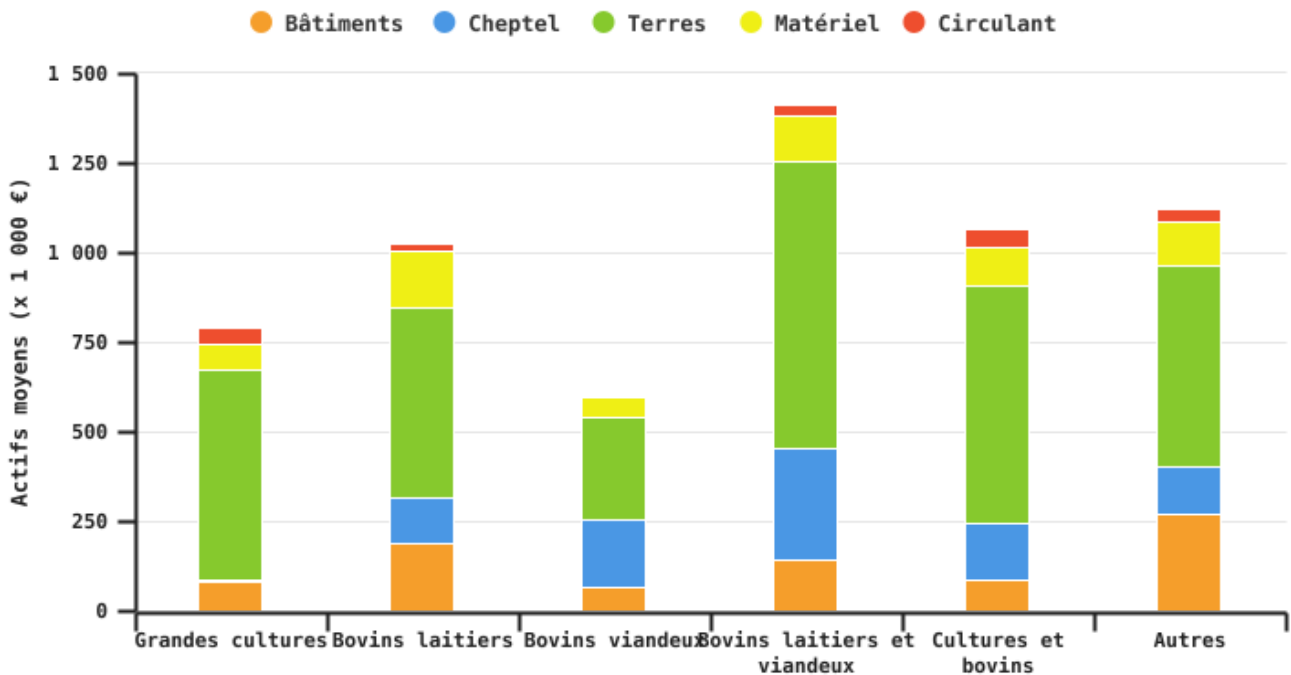
- Actif

Le montant et la répartition des composants de l'actif sont également liés à l'orientation technico-économique [OTE] de l'exploitation.

Au niveau des exploitations orientées en élevage bovin, le **cheptel** représente une part **importante** de l'actif pour les élevages de **bovins viandeux**. A contrario, pour les élevages de **bovins laitiers**, si la valeur du cheptel est moindre, l'actif en **bâtiment** est plus élevé.

Enfin, de grands écarts sont observés dans la composante 'terres', en lien avec la superficie détenue en propriété et la valeur des terres, laquelle dépend notamment de la région agricole. Ainsi les exploitations spécialisées en **grandes cultures**, situées principalement dans les régions limoneuses et sablo-limoneuses, sont confrontées à une **valeur de la terre supérieure** à celle observée pour les exploitations spécialisées en bovins viandeux situées majoritairement en Famenne ou en Ardenne, par exemple.

Répartition de l'actif moyen de l'exploitation wallonne selon l'OTE en 2024



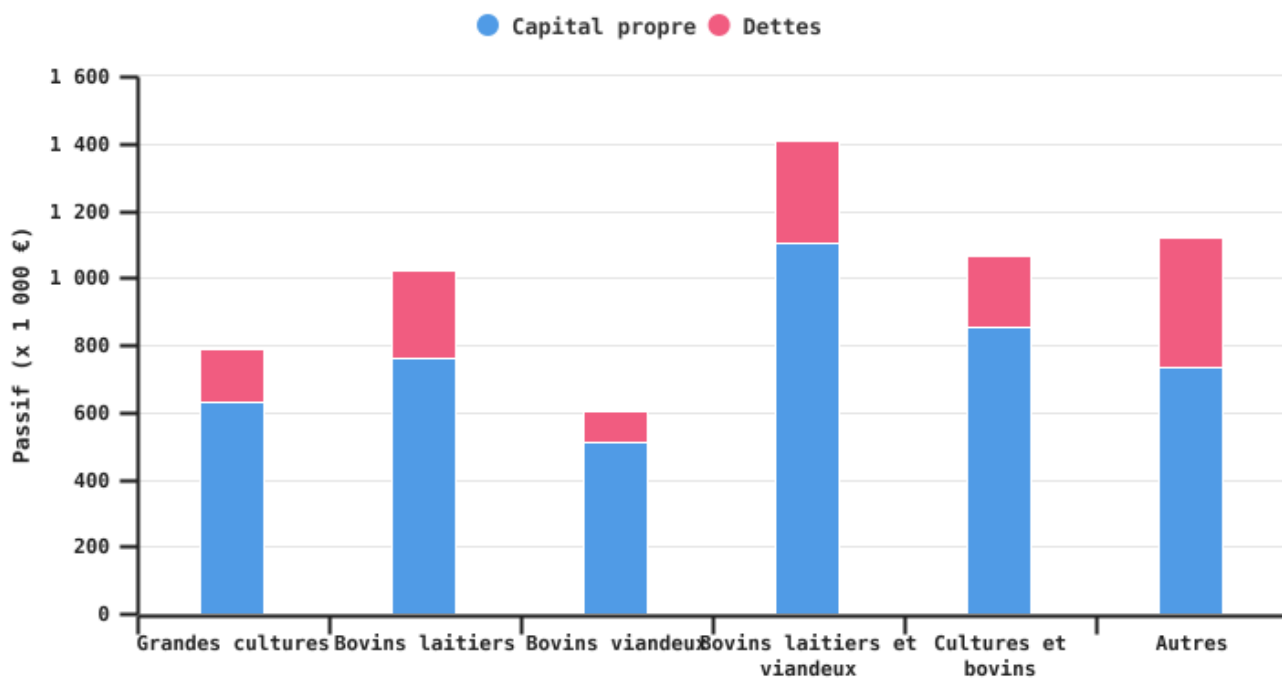
EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

- Passif

L'analyse du mode de financement de l'actif révèle que les exploitations spécialisées en **bovins viandeux** affichent un **taux d'endettement nettement inférieur** à celui des exploitations des autres orientations technico-économiques (OTE). Cela vient du fait que les bâtiments sont souvent des constructions rudimentaires et nécessitant peu de capital investi. Ce sont les exploitations des OTE 'autres' qui ont le taux d'endettement le plus élevé et, en valeur absolue, le montant de dettes le plus élevé. L'OTE 'autres' intègrent les exploitations avec des granivores qui exigent des infrastructures assez onéreuses.

Répartition du passif de l'exploitation wallonne selon l'OTE en 2024



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

Zusätzliche Informationen

Bibliographische Hinweise

Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Réseau comptable)

Weitere Informationen ?

- Les données chiffrées et de localisation sont disponibles dans le fichier situé en haut à droite de la fiche (« Données sources »).

